



Protocole de surveillance de sortie

Le taux d'encadrement est respecté lors de chaque sortie. Il est recommandé de ne pas sortir seul avec un groupe d'enfant.

Lors de sorties (promenades, place de jeux, forêt etc.) le groupe d'enfant est composé à l'avance.

À prendre lors d'une sortie :

- Une pharmacie équipée (contrôler son contenu avant la sortie)
- Un téléphone chargé et allumé
- La liste des enfants de sortie
- La liste téléphonique des parents
- La liste des numéros d'urgences
- De l'eau

Informez l'équipe qui reste dans la structure sur :

- Lieu de la sortie
- Heure de retour
- Numéro de téléphone pour joindre le groupe

Une copie de la liste des enfants reste dans la structure. Elle indique le nom des enfants et des professionnelles qui sont de sortie.

Décharge :

Faire signer une décharge aux parents lors des sorties si celle-ci n'est pas liée au règlement.

En sortie :

- Si possible, l'adulte tient la main de l'enfant et se tient côté route.
- Adopter l'attitude du bon piéton : regarder avant de traverser, attendre que les roues des véhicules soient arrêtées. En cas d'absence de trottoir, longer le côté gauche de la chaussée. Faire très attention lors de manque de visibilité et communiquer avec la personne en début de file. Respecter les feux de signalisation.

- L'adulte s'assure que les enfants ne dépassent pas les limites géographiques convenues.
- Un décompte des enfants est réalisé régulièrement :
 - o Au moment de la sortie de la structure
 - o Après chaque pause qui pourrait ponctuer la sortie
 - o Avant et après chaque passage dans un transport en commun
 - o A l'entrée de l'établissement en fin de sortie

Suivant le type de sortie, les parents sont prévenus auparavant pour qu'ils puissent équiper leur(s) enfant(s) en conséquence. Le soir, un retour est fait aux parents. S'il y a eu quelque chose de particulier lors de la sortie, les membres de l'équipe le retranscrivent dans le cahier de communication afin d'informer les parents.

ENFANT PERDU À L'EXTÉRIEUR

1. Un professionnel s'occupe du groupe d'enfants et les rassure en expliquant simplement et calmement ce qui arrive.
2. Vérifier que l'enfant n'est pas dans la structure d'accueil.
3. Téléphoner au domicile de l'enfant pour savoir s'il n'est pas rentré (pour les plus grands).
4. Avertir la police au 117 en signalant comment l'enfant est habillé et en indiquant tous les détails permettant de le reconnaître.
5. Avertir la direction.
6. Avertir les parents.